

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 7

Absents : 0

Date de convocation : 12 mai 2022

Date d'affichage : 12 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - POIROT Marie - GRANGE Christian - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à GRANGE Guy) - RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à GRANGE Michel) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RIVAS Natacha) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Monsieur Guy GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-05-061

Objet : Réalisation de logements locatifs aux Clots : bail à construction avec l'OPAC de la Savoie - garantie d'emprunt afférente

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Par délibération du 15 novembre 2018, le Conseil municipal décidait de confier à l'OPAC DE LA SAVOIE (OPAC 73), la réalisation d'une opération de construction de 28 logements locatifs secteur route des Clots / route départementale 902, et validait le principe de cession des parcelles communales nécessaires à cette opération.

Soucieux d'agir avec force pour maintenir la population locale, autant que de préserver les intérêts à long terme du patrimoine de VALLOIRE, la commune et l'OPAC 73 ont opté pour une mise à disposition des parcelles du domaine privé communal nécessaire à ce projet au travers d'un bail à construction d'une durée de 70 ans. En contrepartie de cette mise à disposition, l'OPAC 73 verserait à la commune une redevance annuelle de 5 000€.

L'OPAC 73, par délibération du Bureau de son Conseil d'Administration du 22 mars 2022, a accepté les termes de ce bail à construction, et autorisé son Directeur Général à signer tous documents et formalités visant à sa mise en place.

Pour le financement de l'opération de logements locatifs, l'OPAC 73, par le biais de prêts aidés de la Caisse des Dépôts et Consignations, doit obtenir de la collectivité une garantie des emprunts qu'il sera amené à contracter. Cette garantie est apportée à 50 % par le Conseil départemental de la Savoie, les 50 % restant sont sollicités auprès de la commune sur laquelle est implanté le projet.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 12 mai 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 12 mai 2022,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de concéder à l'OPAC 73, pour la réalisation d'une opération d'une trentaine de logements sociaux, un bail à construction d'une durée de 70 ans, moyennant une redevance annuelle de 5 000 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer,
- de s'engager à garantir 50% des prêts que l'OPAC 73 sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération,
- de solliciter des financeurs, l'aide maximale susceptible de lui être accordée au titre de sa participation à une opération de logements sociaux locatifs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir tout acte nécessaire à la mise au point de ce dossier et à signer toutes pièces, documents, ou actes afférents.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/05/2022

Affichage : 23/05/2022

Valloire, le 23/05/2022

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

